

► **Quel avenir pour les personnels de l'AEFE et leurs statuts**

L'annonce à grand renfort de ministres le 3 octobre dernier d'offrir +1 000 détachements au réseau des établissements français de l'étranger pouvait laisser espérer un geste après la saignée de l'opérateur public.

Il n'en sera rien : **aucun poste de détaché ne sera réaffecté auprès de l'AEFE** et la manne viendra augmenter exclusivement le nombre de détachés directs des établissements partenaires.

Bientôt, les **futurs recrutés locaux-locaux** des EGD et des établissements conventionnés, ces francophiles acquis du pays d'accueil, seront même en compétition avec des recrutés locaux-non issus du vivier local. Ces premiers apprécieront.

Aujourd'hui, **la nouvelle génération de résidents** recrutés cette année **n'a plus vocation à résider**. Tout nouvel entrant devra réintégrer en France, au bout de 6 ans sauf exception, sans que sa mobilité soit prise en charge. Depuis la rentrée, les **résidents sont donc devenus des expatriés de fait** mais totalement privés des émoluments afférents. Les résidents *nouvelle formule* apprécieront.

C'est bien **vers un dispositif low-cost** que la France s'engage.

Le Sgen-CFDT continue de redire son attachement à l'opérateur public, garant des missions de service public d'éducation et censé en tant que tel bénéficier d'**une dotation substantielle en effectifs**.

**À l'AEFE, le Sgen-CFDT continue de revendiquer :**

- la création de postes de détachés avec extinction des postes de TNR,
- une priorité en recrutement local pour les personnels installés durablement dans le pays,
- un statut unique des personnels détachés, notamment pour financer la mobilité de tous les personnels et non de quelques-uns, avec primes fonctionnelles selon la lettre de mission.